

Le problème de l'extraterritorialité existe depuis des générations. Dans le passé, la question concernait spécifiquement les relations bilatérales du Canada et des Etats-Unis -- par exemple, en rapport avec les activités de commerce que des filiales canadiennes de multinationales américaines maintenaient avec la Chine ou Cuba. Ces dernières années, le problème a pris une dimension multilatérale de plus en plus importante, comme on l'a vu dans la controverse qui a entouré le pipeline sibérien. Cette question a retenu l'attention de nos alliés et nous a permis de régler le problème par des mécanismes tout autant multilatéraux que bilatéraux. Ces derniers mois, nos relations bilatérales ont été rendues plus difficiles lorsque des tribunaux américains ont envoyé des mandats de comparution à des banques canadiennes opérant dans des pays tiers.

Lorsque le Canada et les Etats-Unis partagent les mêmes objectifs de politique, ils peuvent souvent en venir à des arrangements. Toutefois, lorsqu'il y a désaccord sur la politique, comme ce peut être le cas pour certains contrôles à l'exportation et la question des mandats de comparution, nos positions respectives peuvent devenir difficiles à concilier.

La question générale de l'extraterritorialité a été à l'ordre du jour des rencontres que j'ai eues avec le secrétaire Shultz. La semaine dernière, nos deux gouvernements ont conclu un Mémoire d'entente sur les questions antitrust qui prévoit des mécanismes de coopération entre nos juridictions respectives.

Dans les tous prochains jours, le Congrès américain finalisera toutefois un projet de loi visant le renouvellement de l'Export Administration Act, fondement législatif sur lequel les Etats-Unis s'appuient pour contrôler les exportations pour des raisons de sécurité nationale, de politique étrangère, de pénurie ou d'anti-boycott.

Le Canada et les Etats-Unis coopèrent depuis longtemps en matière de contrôles à l'exportation, étant donné que nous avons tous deux fortement intérêt à assurer un contrôle efficace des exportations stratégiques. Nous reconnaissons la nécessité d'une coopération encore plus étroite dans ce domaine sensible.

Mais il y a eu des cas où les Etats-Unis ont agi unilatéralement pour restreindre les exportations pour des raisons de politique extérieure, et où ils ont tenté d'appliquer ces restrictions d'une façon